

4.8 RAPPORT DE VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion.

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de la société Publicis Groupe,

En notre qualité d'Organisme Tiers Indépendant (« tierce partie ») de la société Publicis Groupe, accrédité par le COFRAC (accréditation Cofrac Inspection n° 3-1080, portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Il nous appartient également d'exprimer, à la demande de l'entité et hors champ d'accréditation, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées par l'entité et identifiées en note de bas de page ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Avis motivé sur la conformité et la sincérité de la Déclaration

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponible(s) sur le site internet ou sur demande auprès de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- de préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ;

- de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

4

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*, à notre programme de vérification mis en place lors de la mission et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quinze personnes et se sont déroulés entre décembre 2022 et mars 2023, sur une durée totale d'intervention d'environ 16 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la direction générale, les ressources humaines, les relations investisseurs, l'audit interne, la direction juridique, la protection des données et la sécurité informatique, les achats, et la direction RSE.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

À ce titre :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et que cette dernière comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés,
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes⁽¹⁾ ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants⁽²⁾, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁽³⁾ et couvrent entre 48 % et 53 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

- (1) **Informations qualitatives** : gouvernance des enjeux ESG, analyse et gestion des risques ESG, des engagements publics du Groupe en faveur de l'inclusion (Women Empowerment Principles, action aux Etats-Unis, OneinThreeWomen,...), les réseaux affinitaires internes (VivaWomen !), des actions locales (Etats-Unis, Inde, France, Royaume-Uni, Afrique du Sud), Programmes Le Studio, Le Grand Studio et Marcel LAB Creation, #WYW - Work Your World, initiatives pour les congés parentaux, bien-être au travail, PRISMS, Brand Integrity Workshop, ALICE, Razoscan, certifications 37001
- (2) **Informations quantitatives** :
La diversité, l'équité & l'inclusion et la justice sociale : effectif total, pourcentage de femmes (dans les Comités exécutifs des agences, parmi les CEOs d'agences, parmi les positions seniors), nombre d'employés formés sur l'année, nombre d'heure de formation (e-learning et présentiel), nombre d'employés en congé parental, nombre d'employés couvert par une couverture médical, taux d'absentéisme, taux de fréquence et de gravité des accidents de travail, taux de rotation des employés, résultats de l'enquête de satisfaction des employés ;
Le marketing responsable et l'éthique des affaires : nombre d'employés participant aux campagnes Pro Bono, nombre d'employés formés à Janus, montant financier des donations de temps de travail, nombre d'enquête de satisfaction client, résultats des évaluations RSE des sous-traitant ;
La lutte contre le dérèglement climatique : consommation d'énergies et émissions CO₂ associées, fuite de réfrigérants et émissions CO₂ associées, trajets professionnels et émissions CO₂ associées, consommation d'eau, quantité de déchets non recyclés.
- (3) Allemagne : Publicis Media Duesseldorf, Saatchi & Saatchi Duesseldorf, Leo Burnett Frankfurt, Starcom Germany, Digitas Pixelpark Berlin, Metadesign GmbH, PS DE Shared Capabilities ;
 Australie : ANZ HQ, LeoBurnett Australia, Mediavest Spark Australia, Starcom Australia, Zenith Australia, PS AU Shared Capabilities ;
 Brésil : DPZ&T, Publicis Brazil Communication ;
 Canada : PS CA Shared Capabilities, Publicis Canada, Leo Burnett Canada agency, Starcom Toronto ;
 Chine : China country HQ, P&G One China, Starcom China, Zenith China ;
 Colombie : PGD Colombia, SMG Colombia, Leo Burnett Colombia, PMX Colombia ;
 Costa-Rica : PGD Costa Rica, Re:Sources Costa Rica BS ;
 Emirats Arabes Unis : PS AE Shared Capabilities, LB Dubai Agency, Saatchi & Saatchi Dubai, Starcom UAE, PME Optimedia, Spark Foundry FZ-LLC ;
 Espagne : Publicis Comunicacion Espana S.L.U., Starcom, MediaVest Group Iberia S.L.U., Zenith Spain ;
 Etats-Unis : AEDMI-Automotive, AEDMI-Platform CRM, AEDMI-Platform Other, NVMED-CRM, Digitas Agencies, PS HQ US, PS US GS Public Sector, PS US Shared Capabilities, Arc USA, LB USA Brand Advertising, SC USA Division, Digitas Health, Publicis Health Media, Mediavest USA, PMX Center, Publicis - New York agency, S&S Wellness ;
 France : Epsilon France, PS FR Shared Capabilities, Publicis Luxe, Publicis Media France, Prodigious France, Publicis Conseil - Base Agency, Mediagare, Metrobus, Metrobus Ile De France ;
 Italie : LB Milan Agency, Publicis Italy agency, Starcom MediaVest Group Italia S.R.L., Trading Italy, Zenith Italy S.r.l.;
 Inde : EPSIN-Agility Loyalty, EPSIN-Automotive, EPSIN-DX Services, EPSIN-Email Services, EPSIN-Epsilon Overhead, EPSIN-Loyalty, EPSIN-Platform CRM, Digitas Mumbai, Hanmer MSL, Performics.Convonix India, Re:Sources India Gurgaon Sapien BS, Re:Sources India Gurgaon Sapien IT, LB Bombay, PGD India, PS HQ India, PS IN Shared Capabilities ;
 Mexique : Lion Communications Mexico, MediaVest Worldwide Mexico City, Optimedia Mexico, SC Mexico ;
 Pologne : Publicis Poland (agency), Re:Sources Poland BS, Spark Foundry Poland ;
 Royaume-Uni : PS GB Shared Capabilities, PS HQ UK, LB London Agency, Prodigious UK TFG, S&S UK, Spark Foundry Limited, Starcom UK, Zenith International Ltd, Zenith UK, DigitasLBI Limited, Publicis Health UK, Publicis.Poke ;
 Singapour : Publicis Media Singapore, PG One Singapore, Publicis Creative Singapore.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Rapport d'assurance raisonnable sur les Informations Sélectionnées

Conclusion

À notre avis, les Informations Sélectionnées⁽¹⁾ par l'entité ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Nature et étendue des travaux

Concernant les Informations Sélectionnées⁽¹⁾ par l'entité, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe 1 ci-dessus pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants, mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne l'étendue des tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi 48 à 53 % des Informations Sélectionnées.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les Informations Sélectionnées

4

Neuilly-sur-Seine, le 14 avril 2023

L'Organisme Tiers Indépendant

**Membre français
de Grant Thornton International**

Grant Thornton

Associé

Vincent Frambourt

(1) La diversité, l'équité & l'inclusion et la justice sociale : effectif total, pourcentage de femmes (dans les Comités exécutifs des agences, parmi les CEOs d'agences, parmi les positions seniors), nombre d'employés formés sur l'année, nombre d'heure de formation (e-learning et présentiel), nombre d'employés en congé parental, nombre d'employés couvert par une couverture médicale, taux d'absentéisme, taux de fréquence et de gravité des accidents de travail, taux de rotation des employés, résultats de l'enquête de satisfaction des employés ;
Le marketing responsable et l'éthique des affaires : nombre d'employés participant aux campagnes Pro Bono, nombre d'employés formés à Janus, montant financier des donations de temps de travail, nombre d'enquête de satisfaction client, résultats des évaluations RSE des sous-traitants ;
La lutte contre le dérèglement climatique : consommation d'énergies et émissions CO₂ associées, fuite de réfrigérants et émissions CO₂ associées, trajets professionnels et émissions CO₂ associées, consommation d'eau, quantité de déchets non recyclés.